

en bref

Guide des associations 2006-07

Le prochain guide des associations sera édité et distribué en septembre. Les associations ne figurant pas sur le guide ou dont les coordonnées ont changé sont priées de se faire connaître, avant le 7 juillet, par courrier à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville
Service communication - BP 308
34 113 Frontignan cedex, ou par fax au 04 67 18 51 06. Aucune modification ou inscription ne sera prise par téléphone.

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se déroulera salle Voltaire, le 15 juin à 18h. L'ordre du jour est consultable quelques jours avant, en mairie et sur Internet.

Internet inter... actif !

Actualités, informations pratiques, agenda des manifestations documents à télécharger... Pour recevoir des informations sur Frontignan la Peyrade, abonnez vous gratuitement à la lettre d'information électronique de notre site Internet (page d'accueil dans l'édition défilant). Vous avez participé à une manifestation ? Retrouvez toutes les photos en un seul clic. www.ville-frontignan.fr.

Thierry Biguet :
Alors que la majorité des propriétaires font des efforts sur la façade de leurs maisons (réussite de l'OPAH il y a quelques années), les lotissements de la ville continuent d'être «pollués» par des longs murs en parpaings ou en briques, ni repeints ni crépis. Le regard que l'on porte sur la ville et notre cadre de vie en prennent un sacré coup. Ceci est normalement réglementé, pourquoi ne fait-on rien ?

«Toute construction ou modification d'une construction

existante doit respecter le paysage urbain dans lequel elle s'insère. De nombreuses édifications sur la commune ne respectent pas cette obligation qui figure dans les permis de construire. Face à ce problème d'urbanisme qui porte atteinte à l'image de la ville, la concertation a toujours été privilégiée avec les propriétaires indécis. Dans certains cas, la Ville peut refuser de signer le certificat de conformité, ce qui peut avoir des conséquences en cas de revente ou de nouveaux travaux comme la construction d'une piscine par exemple... Des sanctions sous forme d'amendes sont également possibles.»

Claude Léon

Caroline Fernandez :
Les rues de Frontignan ne sont pas toujours très propres, les crottes de chien pullulent, les herbes poussent le long des murs et sur les trottoirs (regardez le boulevard Victor-Hugo par exemple et plein d'autres endroits)...

«Le nettoyage systématique des rues est effectué tous les jours sauf le dimanche dans les cœurs de ville et, chaque fois que nécessaire dans les quartiers excentrés. Ces opérations mobilisent plus de 20 personnes tous les jours. Les services des espaces verts pratiquent un désherbage régulier, cependant en période printanière il est difficile de lutter contre la repousse rapide. Quant au problème récurrent des déjections canines, il est dû exclusivement au manque de civisme des

propriétaires de chiens qui font de la voie publique des toilettes canines. Chaque matin, les services municipaux nettoient la ville, mais la maintenir propre passe par une mobilisation citoyenne de chacun.»

Claude Léon

Question collective :
Pourquoi avoir arraché des arbres dans plusieurs endroits de la Ville ? Notre cadre de vie en pâtit...

«Lorsque l'on coupe un arbre, ce n'est jamais de gaité de cœur, mais par nécessité. Ces opérations concernent toujours des arbres malades et condamnés pouvant s'avérer dangereux ou disgracieux. La Ville s'appuie sur des expertises de professionnels notamment de l'ONF (Office National des Forêts) pour valider les abattements. A Frontignan la Peyrade, tout arbre abattu est remplacé et depuis le début de l'année, pour une trentaine d'arbres malades supprimés ce sont plus de 200 arbres qui ont été plantés.

Danielle Sagols

en clair

La Ville possède un **service d'enlèvement des encombrants gratuit sur RDV : 04 67 18 51 69**, Attention devant la forte demande, les délais sont d'une dizaine de jours.

à vos plumes

Le mois prochain, le thème abordé sera : «Environnement et protection des espaces naturels» Envoyez-nous vos questions, avant le 15 juin 2006 à : Enville à Frontignan la Peyrade Bureaux des élus Hôtel de ville - BP 308 34113 - Frontignan Cedex, ou par télécopie au : 04 67 18 51 06 ou encore via le site internet www.ville-frontignan.fr rubrique *outils*, puis *contact*.

Les lettres anonymes ne seront pas traitées. Merci de n'envoyer que des questions d'ordre général. Pour les questions individuelles ou problèmes particuliers, adressez votre courrier à : M. le Maire - BP 308 34113 - Frontignan Cedex